



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 323 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pourrait interdire dès le 1^{er} avril 2017 l'usage des poissons appâts morts pour la pêche sportive en été;

CONSIDÉRANT QUE les pathogènes susceptibles d'affecter les poissons du Québec pourraient se propager des Grands Lacs vers le fleuve Saint-Laurent ou d'autres cours d'eau de façon naturelle et que d'autres vecteurs peuvent aussi propager des espèces aquatiques envahissantes (EAE) tels les oiseaux, la navigation de plaisance et le transport maritime;

CONSIDÉRANT QU'aucune analyse de risques n'a été faite sur les probabilités que surviennent des problèmes;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques qui découlent de l'usage des poissons appâts sont extrêmement importantes;

CONSIDÉRANT QUE l'usage des poissons appâts est essentiel pour maintenir l'intérêt pour plusieurs créneaux de pêche et pour favoriser la relève des pêcheurs;

CONSIDÉRANT QU'il serait inapproprié d'induire des changements trop importants dans les habitudes des pêcheurs;

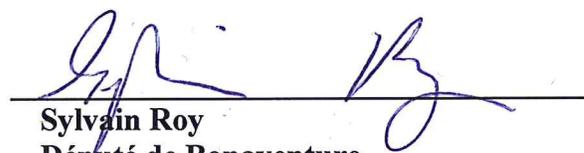
CONSIDÉRANT QUE l'encadrement réglementaire concernant l'utilisation des poissons appâts, leur transport, leur importation, ainsi que le zonage appliqué aux ensemencements sont suffisants afin de limiter la propagation des EAE;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus efficace d'imposer des peines plus sévères à ceux qui contreviennent aux règlements et de favoriser l'éducation des clientèles;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de maintenir le statu quo réglementaire concernant les poissons appâts utilisés pour la pêche sportive au Québec, en été.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Roy
Député de Bonaventure


Date de signature de l'extrait